



Doc. 12411

14 octobre 2010

Il est temps d'examiner de plus près la traite des travailleurs migrants aux fins d'exploitation de leur travail

Proposition de résolution

déposée par M. John GREENWAY et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La traite des êtres humains est la forme de crime organisé qui connaît l'expansion la plus forte ; c'est aussi la troisième source de profit illicite derrière les stupéfiants et les armes.

Le problème de la traite et de l'introduction clandestine de travailleurs aux fins d'exploitation de leur travail a pris une ampleur mondiale au point de concerner pratiquement tous les pays en tant que pays d'origine, de transit ou de destination. D'après les estimations, il y aurait au moins 2,4 millions de victimes, dont la moitié de mineurs. Pourtant, les condamnations de trafiquants se limitent à quelques milliers par an.

La traite aux fins d'exploitation sexuelle est actuellement au centre des préoccupations politiques. Toutefois, de plus en plus, d'autres formes de traite aux fins de travail forcé viennent se positionner au premier plan de l'actualité. Nous commençons à peine à entrevoir en surface le phénomène du trafic et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail, que ce soit sous la forme de personnel de maison, dans l'agriculture, dans les ateliers clandestins ou dans le bâtiment.

Les trafiquants profitent de l'ignorance des travailleurs migrants et des nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés. La traite présente toujours le même mode opératoire : elle repose sur l'exercice d'une emprise sur la personne et son exploitation, par le recours à la force et aux menaces ou la mise à profit de sa vulnérabilité.

Les Etats membres devraient consacrer davantage de moyens à la lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail. En effet, la majorité des victimes ne sont jamais identifiées et, de ce fait, la justice n'est jamais rendue. Malheureusement, plus les moyens mis en œuvre sont importants, plus les victimes identifiées sont nombreuses.

Etant donné l'énorme besoin d'informations, de statistiques et d'études sur ce sujet, l'Assemblée parlementaire devrait élaborer un rapport sur cette question.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GREENWAY John, Royaume-Uni
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, GDE
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
GIRARDIN Annick, France, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
KOSZORÚS László, Hongrie, PPE/DC
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE
LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
TINDEMANS Elke, Belgique
TÜRKÖNE Özlem, Turquie, PPE/DC
VAKSDAL Øyvind, Norvège, GDE
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC
ZERNOVSKI Andrej, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste